

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
SAFÉ DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA SANCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/439 du 17/8/87
DECRET NO /MTE/PPS/DGFP/DGPCE.
Portant intégration et nomination de
Monsieur BATAHA Jean Claude dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE MINISTRE

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.1984, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.1958, fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965, abrogeant et
remplaçant le décret n° 63/375 du 22.11.1963, fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A- des services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 6.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

D.G.B.

(/u le décret n° 63/61/FP-BE du 26.3.1963, fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/53/FP-BE du 24.2.1967, régle-
mentant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/356 du 8.8.84, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/4172 du 10.12.1986, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/4173 du 10.12.86, portant orga-
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u la loi n° 85/205 du 5.3.1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

(/u la lettre n° 0150/DGSP/DSAF du 13 Janvier 1986
du Directeur des services Administratifs et Financiers, transmet-
tant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE

~~ARTICLE 1er~~ : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12/22 1965 susvisé, ~~Monsieur~~ BAKANA (Jean-Claude), né le 7 Mars 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, obtenu à l'Université de Tours (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), et nommé au grade de Pharmacien de 4ème échelon stagiaire, indice 1110.

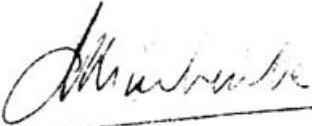
~~ARTICLE 2~~ : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

~~ARTICLE 3~~ : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 17 Août 1987

Par le Premier Ministre

Le ~~Garde des Sceaux~~, Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et de la Justice


Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-


Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.E.....	1
M.S.A.S.....	2
D.G.S.P.....	2
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2/-

